



Salaire des musiciens : ouverture d'une négociation

Chaque année, l'expert du Comité Central, le cabinet Tandem, rend son rapport sur les données sociales de Radio France.

Son démontre que, pour l'année 2010, l'augmentation salariale des musiciens a été de 1,44%

C'est l'évolution la plus faible de la période 2005/2010.

En 2010, cette augmentation a été de 2,27 % pour les Personnels Techniques et Administratifs et de 3,55 % pour les journalistes.

SUD Radio France demande donc l'ouverture d'une négociation salariale pour les musiciens afin de respecter les dispositions du relevé de décisions de décembre 2008.

Les musiciens ne bénéficient pas, comme les PTA et les journalistes, de mesures salariales liées au mérite professionnel. **SUD Radio France a donc demandé et obtenu que, chaque année, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), une mesure salariale générale spécifique soit attribuée.**

Un relevé de décisions de décembre 2008 entérine ce nouveau dispositif. SUD Radio France et la CFDT l'ont signé.

La mécanique salariale est tout à fait adaptée à la spécificité des musiciens et est intégrée dans la NAO.

Mais l'on constate sur 2010 que le niveau de la mesure est insuffisant. SUD Radio France demande donc l'ouverture d'une négociation salariale afin d'examiner la situation et de procéder aux ajustements qui s'imposent.

Nous espérons que la Direction, cette fois, ne jouera pas la montre. Sinon nous serions contraints d'organiser la mobilisation des musiciens des formations permanentes de Radio France.

Ci-dessous, copie du courrier adressé au Directeur des Ressources humaines :

Monsieur,

Nous souhaitons l'ouverture d'une négociation salariale pour les musiciens.

Le relevé de décision signé le 24 décembre 2008 par la CFDT et SUD indique :

"Afin de tenir compte de la spécificité des musiciens des formations permanentes de Radio France et notamment du fait que les musiciens ne bénéficient pas de mesures individuelles liées au mérite professionnel, les parties conviennent qu'un pourcentage d'augmentation des grilles de rémunération sera négocié dans une réunion spécifique s'inscrivant dans le cadre de la NAO (négociation annuelle obligatoire) organisée chaque année, mesure qui s'apparenterait aux mesures individuelles attribuées aux PTA."

L'examen des données du Diagnostic Tandem 2010, l'expert du Comité Central d'Entreprise, met en lumière un net tassement de l'Augmentation salariale (%CICS) des musiciens, comparée à celle des journalistes et des Personnels Techniques et Administratifs.

Nous vous remercions de nous communiquer une date pour cette négociation.

Cordialement.

SUD Radio France

Paris, le 12 octobre 2011